

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 018-200069227-20240627-0572024-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 20 juin 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Assigny sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 20 juin 2024.

Etaient présents :

Délibération n°057/2024

Objet : Tarifs de la taxe de séjour

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain a donné pouvoir à M. TEYSSANDIER André  
M. VERBEKE Marc est remplacé par la suppléante Mme ROMAIN Michelle  
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France  
M. RENAUD François, a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno  
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse  
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à M. SCOUBE Jean-Claude  
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à M. EGEA Olivier  
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme FOURNIER Ophélie  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie  
M. FAUROUX Laurent a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence  
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte  
FLEURIET Antoine, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude

Secrétaire de séance : Patrick GODON

Il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs de la taxe de séjour mais uniquement le tarif lié au terrain de camping qui n'est pas conforme à la réglementation. Le tarif maximal applicable doit être de 0,20 € et l'année précédente lors de la modification des tarifs cette catégorie avait été fixée à 0,25 €.

Voici un rappel des différents tarifs :

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 018-200069227-20240627-0572024-DE

Catégories d'hébergements	Tarifs 2025	Taxe additionnelle départementale	Tarif Global 2025
Palaces	2.15€	0.22€	2.37€
Hôtels de Tourisme étoiles, meublés de Tourisme 5 étoiles	1.60€	0.16€	1.76€
Hôtels de tourisme 4 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10€	0.11€	1.21€
Hôtels de tourisme 3 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90€	0.09€	0.99€
Hôtels de tourisme 2 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles	0.60€	0.06€	0.66€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.55€	0.06€	0.61€
Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.40€	0.04€	0.44€

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 018-200069227-20240627-0572024-DE

- Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0.20€	0.02€	0.22€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception de l'hébergement de plein air	3,5%	0.35 €	3,85%

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- APPROUVE les tarifs de la taxe de séjour énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour extrait conforme

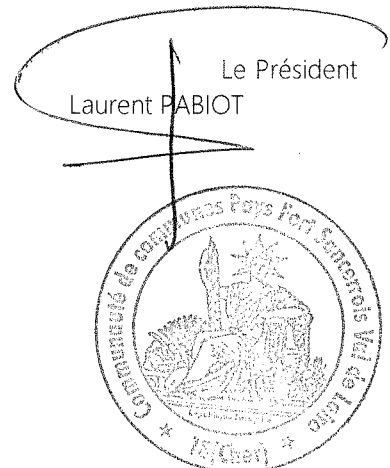
Fait à Sancerre, le 09/07/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/07/24

Le secrétaire de séance  
Patrick GODON



Le Président  
Laurent PABIOT



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 018-200069227-20240627-0572024-DE